

## ARRETE N° 205/ARS/2019

### portant modification de l'autorisation de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi sites

\*\*\*\*\*

**La Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- Vu le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu le décret du 22 août 2018 portant nomination de madame Martine LADOUCETTE en qualité de directrice générale de l'agence de santé Océan Indien ;
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- Vu l'arrêté de l'agence de santé Océan Indien n° 255/ARS/2018 du 6 juillet 2018 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale (LBM) multi sites dénommé REUNILAB dont le siège social est situé au 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) REUNILAB ;
- Vu la lettre du 8 avril 2019, reçue le 14 mai 2019, de monsieur Didier GIRAUD VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites REUNILAB, et gérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) REUNILAB, relatif à la cession des actions de madame Phyllis NOBILEAU et madame Marie-Claude GAUTRON, biologistes co-responsables dans le capital de la société, et à l'acquisition de parts sociales de madame Caroline DAUBIE ;
- Vu le courrier en date du 7 mai 2019 de monsieur Benoît CHEVALIER, avocat à la Cour (société d'avocats GCH associés) ;

Vu le dossier accompagnant la lettre visée qui comprenait notamment :

- l'acte de cession de parts sociales, en date du 30 avril 2019, entre mesdames Phyllis NOBILEAU (9 parts), Marie-Claude GAUTRON (2 parts) dénommées les cédantes et madame Caroline DAUBIE, dénommée la cessionnaire ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 8 avril 2019 ;
- une note d'information présentant synthétiquement les opérations juridiques,

Vu le diplôme de madame Caroline DAUBIE.

## ARRÊTE

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté n° n° 255/ARS/2018 du 6 juillet 2018 est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale (LBM) multi sites dénommé REUNILAB dont le siège social est situé au 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au FINESS EJ sous le n°97 040 832 4, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) REUNILAB, est autorisé à fonctionner sur les sites suivants :

1. RéuniLAB Ste Clotilde, 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 833 2, ouvert au public,
2. RéuniLAB Vauban, 32 rue du Bois de Nèfles, 97400 SAINT DENIS, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 834 0, ouvert au public,
3. RéuniLAB Océan, 22 rue Jawaharlal Nehru, 97400 SAINT DENIS, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 835 7, ouvert au public,
4. RéuniLAB St André, 219 rue Mélodium, 97440 SAINT ANDRE, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 836 5, ouvert au public,
5. RéuniLAB Rivière des Pluies, Espace Santé, rue Roger Payet, 97438 SAINTE MARIE, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 837 3, ouvert au public,
6. RéuniLAB Mascareignes, 34 rue Marius et Ary Leblond, 97430 LE TAMPON, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 838 1, ouvert au public,
7. RéuniLAB Clinique du Tampon, 100 rue de France, 97430 LE TAMPON, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 839 9, ouvert au public,
8. RéuniLAB Piton St Leu, 21 rue Adrien Lagourgue, 97424 PITON SAINT LEU (commune de SAINT LEU), inscrit au FINESS sous le n°97 040 855 5, ouvert au public,
9. RéuniLAB Cambuston, 475 route de Cambuston, 97440 SAINT ANDRE, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 868 8, ouvert au public,
10. RéuniLAB Bras Panon, 15 Route Nationale, Rivière des Roches, 97412 BRAS PANON, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 878 7, ouvert au public,
11. RéuniLAB Mairie, 2 rue du Général Lambert, 97480 SAINT JOSEPH, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 902 5, ouvert au public,
12. RéuniLAB Butor, 97 rue Raphaël Babet, 97480 SAINT JOSEPH, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 903 3, ouvert au public,
13. RéuniLAB Marché Forain, 1 avenue Jean Jaurès, 97470 SAINT BENOIT, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 992 6, ouvert au public,
14. RéuniLAB Ste Marie, 53 rue de la République, 97438 SAINTE MARIE, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 905 8, ouvert au public,



15. RéuniLAB Saint Louis, 55 rue Sarda Garriga, 97450 SAINT LOUIS, inscription au FINESS ET 97 041 067 6, ouvert au public,
16. RéuniLAB Labo central, 221 rue Hubert Delisle, 97430 LE TAMPON, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 907 4, ouvert au public,
17. RéuniLAB les Avirons, 42 bis avenue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 993 4, ouvert au public,
18. RéuniLAB St Gilles les Bains, 113 rue du Général de Gaulle, 97434 SAINT GILLES LES BAINS (commune de SAINT PAUL), inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 909 0, ouvert au public,
19. RéuniLAB la Saline, 183 rue Jean Albany, 97422 LA SALINE (commune de SAINT PAUL), inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 910 8, ouvert au public,
20. RéuniLAB St Paul Ville, 11 rue Sarda Garriga, 97460 SAINT PAUL, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 911 6, ouvert au public,
21. RéuniLAB Savannah, 38 route de Savanna, 97460 SAINT PAUL, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 912 4, ouvert au public,
22. RéuniLAB St Gilles les Hauts, 59 rue Joseph Hubert, 97435 SAINT GILLES LES HAUTS (commune de SAINT PAUL), inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 913 2, ouvert au public,
23. RéuniLAB St Leu, les Rives de l'Océan, 134 B rue du Général Lambert, 97436 SAINT LEU, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 914 0, ouvert au public,
24. RéuniLAB Ste Suzanne, 100 avenue Pierre Mendès France, 97441 SAINTE SUZANNE, inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 919 9, ouvert au public,
25. RéuniLAB Plateau des deux Canons, 6-8 rue Jean Baptiste Ponama, Deux Canons, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 953 8, **fermé au public**,
26. RéuniLAB Bois de Nèfles St Paul, 28 rue Roland Garros, ZAC Mon Repos, 97411 BOIS DE NEFLES SAINT PAUL (commune de SAINT PAUL), inscrit au FINESS ET sous le n°97 040 959 5, ouvert au public,
27. RéuniLAB La Possession, 8bis rue Mahatma Gandhi, Résidence les Manguiers 97419 LA POSSESSION, inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 789 6, ouvert au public,
28. RéuniLAB Saint Louis, 15 rue de Chine, ZAC avenir, 97450 SAINT LOUIS, inscrit au FINESS ET sous le n° 97 040 787 0, ouvert au public.

Les biologistes coresponsables pour tous les sites sont :

1. Monsieur Didier GIRAUD-VINET, pharmacien,
2. Monsieur Jean ROGIER, pharmacien,
3. Madame Céline BEN CIMON, pharmacien,
4. Monsieur Louis LENIAUD-HAYTAYAN, pharmacien,
5. Madame Katarina KOVACOVA, pharmacien,
6. Monsieur Jean ROUSSE, pharmacien,
7. Madame Anne-Laure ALLAIS, pharmacien,
8. Monsieur Serge BERREBI, médecin,
9. Madame Isabelle PERIS, pharmacien,
10. Madame Florence GILOT, pharmacien,
11. Monsieur Raj Bhushan SANASSEE, pharmacien,
12. Monsieur Henri FIORILLO, pharmacien,
13. Madame Pascale CAZALI-ORRICO, pharmacien,
14. Monsieur Eric GASTON, pharmacien,
15. Madame Brigitte GIRARD, pharmacien,
16. Monsieur Emmanuel BROCHOT, pharmacien,
17. Monsieur Frédéric CHAURAND, pharmacien,
18. Madame Marie-Claude GAUTRON, pharmacien,
19. Monsieur Sébastien ANELLI, pharmacien,
20. Madame Magali ANELLI, pharmacien,
21. Monsieur Monéïm SMANI, pharmacien,

22. Madame Chrystelle ORBOLATO, pharmacien,
23. Madame Florence WOJCIK, médecin,
24. Monsieur Dominique BENEYTO, pharmacien,
25. Monsieur Jacques AH YON, pharmacien,
26. Madame Muriel HOARAU, pharmacien,
27. Monsieur Nathan TETART, pharmacien,
28. Monsieur Paul Emile GIN, pharmacien,
29. Madame Cécile ESPY, pharmacien,
30. Madame Hélène LE BOLZER, pharmacien,
31. Monsieur Karim COLOMBELLI, pharmacien,
32. Madame Caroline DAUBIE, pharmacienne.

Article 2 Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux auprès du Tribunal Administratif de SAINT DENIS de LA REUNION dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 3 La directrice générale de l'agence de santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la SELARL REUNILAB et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

Fait à Saint Denis, le 29 mai 2019

La directrice générale

Pour la Directrice Générale,  
**Le Directeur de la Santé, Sécurité Sanitaire,  
Santé et Milieux de Vie,  
Coopération internationale  
Conseiller Sanitaire de Tonn**

**Docteur François CHEZE**